

LÉGENDES

NAMUROISES.

NEUVIÈME LÉGENDE.

Jian, saiss' bin l' nouvelle ? — Qué nouvelle ? — Li magistrat vou nos épaichi d' chachi. — Epaichi d' chachi ! nin possipe ! — Si bin possipe , qu'on édit doi esse affichi aujourdu po l' disfinde. — Y n' wazrenn' nin. — N' sont y nin les maisses ? — Les maisses ! Non. Quan ji travaie po leu compte , et qui m'ont paiy , c'est quitte. Les maisses ! Pôrenn' ty m'épaichi di d' viser ? Wazrenn' ty bin m' fai resserrer sin on papi ? Waite , Pierre, ji m' fou d' zell'..... Achoute. Qui dije nu ty po leux raisons ? — Y dije nu qui n' voll' nu nin qu' no no fianch' do mô. — Les pauvres gins ! Come y no vôle nu volti ! Qu'est-ce qui ça leux fai ? Quan on chacheu a onn' jiambe cassée , ly et

r'boutt' nu ty onn' nouve ? Y l'avôie nu a l'hospitan St Jiaueque, et co ci n'est nin avou leux kaur; ça n'leux cosse jamais qu'on siné et onn' croi po les cinq qui n'save nu s'crire. — Jian, n' couyonnan nin. — Ji n' couyonne, môrdu, nin. Comin, nos epaichi d' chachi din onn' pareie ocâsion ! Y n' faureuf pon awet d'âme po l' souffri. Eco si disindenn' tan seulmin l' *boute-à-tot*, on pudreuve paciaince ; mai n'nin vlu qu'on monte a chaches !.... Non, ça nsi frait nin. — Vaurais' l'epaichi ? — Poquoi nin. — Qui fraice ? — Ci qui j' frait ? Po cominci, ji m' va fai fait pa l' brigade di l' *Astalle* onn' requete a ces m' vez d'aurjouhans, et si n' voll' nu nin consinti à c' qui no fianche l'oneur au jione maisse, no montran, tonnerre, a chaches maugré z-ell'. Ci n'est jamai qu' chi samoines di prijon au poin et à l'aiwe. Ji srait alôr li pensionnaire d'ell' ville; Gôdinne l'est bin. Puis quant verait l' tin dor' novellmin d'ell' loi, nos iran tortos su les chiambes des mestis, et po leux fai moliesse, no n' rinomran nin l' chalé Louys qu' nos avan choisi come deuzème élu, rin qu' po leux fait plaiji. Ci n'est nin to. Din saqwans mois, y veron d'mander noss' consintmin au subside. Tutôte, y n'aaron rin et v'la po z-ell'..... Feuche tranquille, Pierre, si voll' nu fait d'leu tiessé, y set sovairont.

Ce dialogue que j'ai crû, mes amis, devoir vous rendre dans son originale simplicité, avait lieu, le 30 mai 1774, sur le marché St Remy, entre midi et une heure, à ce moment de la journée où, pour me servir de l'expression propre, les ouvriers *détellent*. L'homme aux expédients était Jean Lambion, bûcheron, d'un caractère vif et emporté, grand partisan de ce jeu national dont je parlerai tantôt; son interlocuteur était Pierre Baré, ouvrier tanneur, citoyen paisible et appartenant à un métier beaucoup plus important alors qu'aujourd'hui. Tous deux étaient brigadiers dans les *Avresses*.

Le soir du même jour devait arriver à Namur l'archiduc Maximilien, l'un des nombreux enfans de cette femme illustre qui fut, chose assez rare, grande reine en même temps que bonne épouse et excellente mère. Pour célébrer dignement la venue du fils de Marie-Thérèse, un combat d'échasses avait été projeté.

Il faut ici que vous me permettiez de faire une longue et scientifique digression.

Que les échasses soient d'origine fort ancienne, le fait paraît hors de doute. Je ne puis à ce propos mieux faire que de vous renvoyer à feu mon ami l'avocat Galliot, notre estimable historien, qui, dans son ou-

vrage, cite ces *grallatores* romains *juchés sur des jambes de bois afin de paraître plus grands*. J'admets aussi volontiers avec lui que les fréquentes inondations dont Namur fut le théâtre, contribuèrent à populariser de plus en plus un usage en vigueur encore aujourd'hui dans les landes du midi de la France. Peut-être faut-il attribuer à cette cause l'habitude où l'on était de s'exercer sur la place *Lillon*, celui de nos carrefours le plus exposé aux visites de l'incommode élément, avant que l'on ne prit le soin d'en exhausser le sol. En tout cas est-il vrai que de temps immémorial monter sur les échasses fut le délassement favori de nos ancêtres; dès le XI^e siècle, ce jeu, semble-t-il, était fort en vogue chez nous. Il engendra bientôt une émulation telle qu'il se forma dans les échasseurs deux partis : celui des *Melans*, celui des *Avresses*.

Les premiers représentaient l'ancienne ville, telle qu'elle existait avant son troisième agrandissement sous *Guillaume II*, au commencement du XV^e siècle; les seconds représentaient les faubourgs et la partie ajoutée lors de cet agrandissement. Les *Melans* portaient pour couleurs or et sable, c'est-à-dire jaune et noir; c'étaient celles de la ville ou plutôt de la maison de Flandre. Les *Avresses* avaient des cocardes blanches et rouges.

Était-ce en mémoire de *Catherine de Savoie* dont l'écusson étalait une croix d'argent sur un fond de gueules, et qui était mère de ce *Guillaume II*, sous le règne duquel ils avaient obtenu leur accession à notre antique cité? Je ne le voudrais affirmer, et livre la supposition sans commentaire aucun à la perspicacité des amateurs de l'art héraldique.

Pour le moment il nous suffit de savoir sous quelles couleurs marchaient les deux partis. Ils avaient chacun leur drapeau porté par ce qu'on appelait *l'Alfer*, qualification qui témoigne à elle seule de la haute antiquité de l'institution; car, n'en déplaise aux historiens de Namur qui n'en disent mot, je pense qu'on la doit faire dériver de deux mots latins dont la signification est porter l'oiseau ou l'aigle qui surmontait le faite des étendarts du peuple-roi. C'était également le nom donné à celui qui portait la bannière de la ville.

Après cela que vous admettiez ou non l'éthymologie donnée aux expressions *Melans* et *Avresses* par certain hermite qui fit, en l'an de grâce 1827, excursion chez nous; que vous fassiez avec lui dériver la première du mot grec *melas*, noir, à cause des travaux de la forge auxquels il suppose livrés la plupart des habitants du

vieux Namur, et la seconde du mot germain *Haver*, port ou quai, par le motif que les habitans de la partie nouvelle s'occupaient principalement de navigation, la chose importe peu. Je crois que d'éthymologies vous en avez assez, et je reviens à mes échasses.

Les deux partis excités par une émulation réciproque, ne tardèrent pas à se livrer des combats acharnés; ce qui prouve, comme le font remarquer nos anciens chroniqueurs, que notre caractère est essentiellement belliqueux, ou tout au moins querelleur. Ces combats devinrent un spectacle obligé chaque fois qu'un souverain ou quelque personnage marquant nous honorait de sa présence. Alors arrivaient sur le marché St-Remy les brigades des *Melans* par le haut de la place, celles des *Arresses* par la porte Houyoux située au bas, comme vous devez vous le rappeler. Ces brigades, dont le nombre était indéterminé, se composaient de cinquante à cent échasseurs chacune, avec un certain nombre de *souteneurs*, c'est-à-dire, de camarades appostés pour les maintenir sur leur fragile monture, et les remplacer si une chute les mettait hors d'état de courir à de nouveaux dangers. Chaque brigade avait son brigadier et son sous-brigadier, et les deux partis obéissaient à un capitaine dont la brigade particulière

se plaçait ordinairement en première ligne. Ces brigades ont déjà été au nombre de douze de chaque côté, ce qui fournissait un total de quinze cent à deux mille combattans.

Il fallait, aux beaux jours de notre histoire, voir la population namuroise entière se presser à tous les abords de la place, encombrer les fenêtres, les issues, les toits des maisons, encourager du geste et de la voix les combattans ! Il fallait voir les femmes elles-mêmes se précipiter au milieu des rangs ; animer par des reproches ou des exhortations, leurs époux, leurs fils, leurs amans ; distribuer des rafraichissemens ou des toniques destinés à réparer les forces affaiblies. Tant que durait la mêlée, les *Alfers*, placés au balcon de l'Hôtel-de-Ville, faisaient alternativement flotter leur bannière, lorsque la victoire semblait pencher vers l'un ou l'autre bataillon ; quelquefois on les aperçut, partageant la fureur guerrière de ceux qu'ils représentaient, prendre entre eux leur part du combat.

Ceci n'a pas lieu de vous surprendre, si je vous conte que les spectateurs faisaient souvent de même, et que l'animosité fut portée à ce point que certain chanoine, dont au besoin je pourrais vous dire le nom, mêlait à l'office divin les cris de guerre aux chants sacrés,

et, l'esprit troublé par le souvenir du spectacle auquel il venait d'assister, remplaçait par les mots *Mélans* et *Avresses* les amen et les oremus.

Quand, après s'être entrechoqués pendant quelques heures, s'être repoussés d'un côté jusqu'au delà de la place Lillon, d'un autre jusque dans les rues de Fer ou de Bruxelles, autrement dites : *Cuvirue* et *Rue en Trieux*, les deux partis se trouvaient fatigués, harassés, l'un d'eux finissait par s'avouer vaincu. Alors, pour célébrer son succès, le vainqueur levait l'échasse, c'est-à-dire, sautillait sur l'une en soulevant l'autre de la main droite. Enfin les tambours et les fifres entonnaient un chant de victoire, et la troupe entière reparaît en paradant, aux acclamations des nombreux spectateurs.

Si vous aimez à connaître le récit animé d'une de ces batailles, lisez le poème rapporté par Galliot (vol. III, page 51 et suiv.), et composé à l'occasion du combat livré le dernier jour de carnaval en 1669; vous y verrez comment dans cette occasion :

Namur vit tant de monde arrivé sur la place,
Qu'à peine en restait-il pour le combat d'échasses.
Les bâtimens remplis du sommet jusqu'au bas,
N'avaient jamais souffert un pareil embarras ;

Les toits mêmes ploïans sous des charges pénibles,
A des fardeaux humains semblaient être sensibles,
Et le meilleur plancher gémissant sous son poids
Se plaignait de porter tant de gens à la fois.
On voyait les balcons, les fenêtres remplies
D'officiers coquets et de femmes jolies,
Et telle osait peut-être, aux yeux de son époux,
Pour y voir son amant donner un rendez-vous.
Heureux qui pouvait lors regarder à son aise !
Pour moi dans un grenier monté sur une chaise,
Et quatre autres encore au même endroit placés,
Nous respirions à peine en ce lieu trop pressés.

Vous y découvrirez aussi les noms des héros de l'échasse, noms célèbres dont plusieurs existent encore au milieu de nous, *Castaigne* et *Godinne*, capitaines, le premier des *Mélans*, le second des *Avresses*; puis parmi ceux-ci : *Mary*, *Wilhem*, *Gnotin*, *Ferar*, *Gossia*, *Chavée*, *Deprez*, *Renier*, *Valée*, *Marneffe* et *Bicot*; et parmi les *Mélans* : *Gilles*, *Jonquoy*, *Mail-len*, *Murlon*, *Daigneaux*, *Marechal*, *Gaurnon*, *Tinozet*, *Berger*, *Binchon*, *Mazy*, *Colar*, *Dombret*, *Tavier*, *Philippart*, *Louys*, *Martin* et surtout *Gerard*, le joli tambour, qui

Dans un climat plus chaud ne le serait qu'un jour.

Citer le poème des échasses conduit naturellement à cette réflexion : pourquoi Galliot ne dit-il pas quel
*

en est l'auteur ? L'ignorait-il ? La chose est probable. J'essaierai de suppléer à son silence.

Un exemplaire manuscrit, qui se trouve en ma possession, porte après le titre ces mots écrits d'une autre main que celle à laquelle est dû le corps du poème : *par Walif, aux récollets de Namur*. Cela veut-il dire que l'auteur était un récollet, ou plutôt que l'exemplaire appartenait au couvent ? Je crois la seconde supposition plus vraisemblable que la première ; les extraits que j'ai donnés la confirment. J'ajouterai qu'il y a sans doute là une erreur et qu'au lieu de *Walif* on doit lire *Walef*. Cette rectification admise, il en résulterait que le poème des échasses est dû à la plume féconde d'un baron liégeois auteur de plus de 30,000 vers français, à qui Boileau fit l'honneur d'adresser une lettre de félicitation, et dont les œuvres, complètement oubliées aujourd'hui, remplissent sept forts volumes in-8. *Galliot* ne rapporte pas un *avis préliminaire* et un *sonnet à Chloris* qui sont en tête du manuscrit en question. Dans cet avis, l'auteur nous apprend que ce poème est le *premier coup d'essai de sa muse*, et qu'il le composa à dix-sept ans, circonstance qui vient à l'appui de ma supposition, puisque *Blaise Henri de Corte* baron de *Walef*, né en 1652

avait en effet atteint cet âge en 1669. Il ajoute qu'il a été imprimé deux fois différentes à son insu, et qu'il s'est enfin décidé à donner de son ouvrage une troisième édition seule conforme au texte primordial. « Jamais peuple, dit-il en parlant de nous, ne tira
« meilleur parti du divertissement que ses ayeux
« avaient jadis imaginé, et qui lui a toujours depuis
« été particulier. Le gouverneur de Namur ayant ap-
« pris que l'archiduc Albert, nouvellement arrivé
« dans les Pays-Bas, venait voir sa place, lui manda
« qu'il enverrait au-devant de lui deux troupes de
« combattans qui, sans être à pied ni à cheval, lui
« donneraient le spectacle d'une nouvelle manière de
« combattre qui peut-être le divertirait. Ce prince
« magnifique en fut si content que leur ayant demandé
« quelle grâce ils souhaitaient de lui, il leur accor-
« da pour toujours d'être exempts de l'impôt sur la
« bière, privilège qui a subsisté depuis, et qui ap-
« paremment subsistera aussi longtemps que le com-
« bat des échasses existera. »

Voici les deux stances finales qui terminent le *sonnet à Chloris* :

Déjà depuis longtems objet de ta rigueur,
J'ai cherché vainement le chemin de ton cœur ;
C'est l'unique bonheur où tu sais que j'aspire.

Mais à de moindres biens il faut borner mes vœux;
Pour prix de mon travail je serais trop heureux
Si tu prends seulement la peine de le lire.

Je crois inutile de vous faire remarquer, mes amis, combien il serait peu convenable d'attribuer des vers aussi profanes à un révérend père récollet.

Retournons à nos combats d'échasses. Comme les tournois et les joutes du moyen-âge, ils avaient leurs règles; s'en départir était s'exposer à encourir le reproche de déloyauté. Ainsi, pour démonter un ennemi, on ne pouvait que pousser avec le coude et *pit-ter*, c'est-à-dire, frapper du pied de l'échasse contre le pied de l'échasse de son adversaire. A la vérité de la sorte il était possible de tomber sur le pavé, de s'y meurtrir la face ou de s'y briser une côte, mais c'était jouer franc jeu et tant pis pour le blessé.

Quelquefois pourtant, échauffés par la longueur du jeu ou par toute autre cause, les combattans demandaient le *boute-a-tot*. C'était là, le mot l'indique assez, un duel à outrance, une question de vie et de mort, où il était permis de faire arme de tout, de frapper de la tête, des pieds, des poings, des échasses, etc. ; où l'on pouvait enfin, en *donnant l'avion*, culbuter une brigade entière. Est-il nécessaire de vous apprendre

que *donner l'avion* c'était étendre, au milieu de la mêlée, une de ses échasses presque horizontalement, et renverser ainsi tous ceux qui se présentaient pour passer dans cette direction.

Plusieurs de nos vingt-quatre corps de métiers avaient des brigades qui portaient leurs noms. Parmi les *Mélans* on comptait la brigade des porte-faix, celle des bouchers, celle des bateliers, celle des perruquiers dite : *de la Plume*, et celle des brasseurs appelée vulgairement : *la Maison du Roi*, parceque les échasseurs qui la composaient tenaient les postes d'honneur, portaient des culottes de satin rouge et étaient richement habillés; aussi les accusait-on ordinairement d'aimer mieux parader que se battre. Du côté des *Arresses*, il y avait les brigades des divers faubourgs à l'exception de celui du *Val St-Georges*, dit aujourd'hui les *Trioux de Salzinnes*, qui formait la brigade des briqueteurs attachée aux *Mélans*; puis celle des tanneurs la principale du parti, celle des tailleurs de pierre, celle des montagnards hors de la porte St Nicolas et celle de l'*Astalle*, composée des ouvriers bûcherons et autres travaillant au bois. Les deux partis avaient aussi une brigade de cuirassiers et une de hussards ou *grenadiers rouges* ainsi appelés à cause de leur uniforme.

Pendant ce XVIII^e siècle qui vit abattre nos monumens, saper nos antiques institutions, ridiculiser et anéantir nos vieux usages, les combats d'échasses devinrent un des principaux objets de notre législation municipale. Un avis publié par le magistrat le 22 février 1732, leur porta le premier coup en défendant aux spectateurs de circuler parmi les combattans, sous prétexte « que les désordres qui survenaient à cette occasion étaient ordinairement causés par le zèle indiscret de quelques querelleurs qui se mettaient entre les échasseurs, les insultant de paroles et de fait. » Bientôt après, un édit du 17 décembre 1755 interdit le marché St Remy aux échasseurs pour leurs exercices, et assigna à cet effet la Place Lillon, avec défense de dépasser le refuge de Florefle; encore ne permit-on cet amusement que depuis la fête des rois jusqu'au jour des cendres, et après les offices divins terminés. Les contrevenans furent menacés « d'être saisis et conduits en prison sur le champ, sans autre forme ni figure de procès, » et de payer une amende de trois florins. De son côté, le gouverneur militaire sur les plaintes duquel cet édit avait été porté, et qui était alors un certain baron *de Schwartzenberg*, homme assez brutal et fort peu artistique, paraît-il, menaçait

de faire feu sur les échasseurs qui s'assembleraient devant les corps-de-garde. Le 16 février de l'année suivante intervint un décret qui revocait « la permission verbale de faire un combat général sur la place au carnaval prochain, » et cela « pour arrêter les inconvéniens qui pourraient résulter des dissensions et querelles. » Non content de les tourmenter de la sorte, le magistrat le fit encore d'une manière différente mais non moins sensible; un décret du 20 août 1756, provoqué par lui, révoqua le privilège de l'archiduc *Albert*, en soumettant à la gabelle les bières et autres boissons consommées dans leurs réunions, et démentit la prédiction insérée par l'auteur du poème des échasses à la fin de son avis préliminaire. Il était difficile d'extirper un usage aussi profondément enraciné que celui qui fait l'objet de cette légende, et on conçoit que, malgré la pénalité comminée, les contraventions à l'édit de 1755 furent très-fréquentes; le 28 mars 1764, le magistrat fut obligé de rappeler à son exécution. Le 3 février 1766, une nouvelle disposition défendit les combats d'échasses pendant tout le cours de cette même année, enlevant ainsi le terme de grâce qu'avait laissé aux amateurs l'édit de 1755, et cela par le motif que l'empereur *François I* étant

mort récemment « toute démonstration de joie publique devait cesser. » Cette défense fut réitérée chaque année jusqu'à ce qu'enfin, le 9 février 1769, intervint un dernier édit ainsi conçu : « Les mayeur « et échevins de la ville de Namur, étant informés « qu'à l'occasion de l'exercice du combat particulier « des échasses que les *Mélans* et *Avresses* se préparaient de donner dimanche dernier sur la place de « Gravière, il est survenu différentes contestations et « querelles entre eux, au point qu'elles ont été poussées avec tant de fureur et d'acharnement, que plusieurs en ont été blessés très dangereusement, et « que d'autres se trouvent actuellement en péril de « mort. Mesdits sieurs, pour obvier au futur à semblables malheurs, ont... interdit à tous et un chacun desdits *Mélans* et *Avresses* tant internes qu'externes, et tous autres de quelque qualité et condition que ce puisse être, de combattre, ni même de « monter et paraître en quelque temps que ce soit en « cette dite ville sur les échasses, à moins que pour « les combats qui seront autorisés par mesdits sieurs, « à peine que tous ceux qui seront trouvés sur lesdites échasses, seront appréhendés sur le champ et traaduits dans les prisons, pour y être détenus au pain

« et à l'eau pendant l'espace de six semaines, révoquant à cet effet, tous les édits antérieurs qui autorisent en certains temps de l'année lesdits combats particuliers. »

Soit dit en passant, le magistrat de Namur affectionnait singulièrement le mode de punition statué par cet édit ; c'était, croyait-il, le meilleur moyen de sévir avec effet contre vos pères auxquels on a toujours reproché, vous le savez, d'être ainsi que vous, mes jeunes amis, un peu *portés sur leur bouche*.

Tel était le dernier état de notre législation municipale lors de l'arrivée de l'archiduc *Maximilien*. Les appréhensions de mes deux interlocuteurs, auxquels vous me permettrez de revenir après cette digression que vous avez droit de trouver longue, n'étaient donc pas dénuées de fondement. Maintes fois des magistrats peu soucieux de cultiver le sentiment national du peuple en réglementant d'une manière convenable un divertissement dont il s'était fait une si douce habitude, avaient refusé la permission demandée dans des circonstances qui paraissaient faire un devoir de l'accorder. On avait lieu surtout de craindre la morgue philosophique du grand mayeur *Desandrouin*, auteur de l'édit du 9 février 1769. Heu-

reusement il était malade à son château de Villers-sur-Lesse, qu'il ne quittait guère du reste que pour venir toucher son traitement de 1,645 florins. Il était remplacé par un brave et digne homme, M. De Marotte, qui promit d'employer toute son influence auprès de ses collègues les échevins *Juppín*, *Petit-jean*, *Douxchamps*, *Limelette*, *Richald* et le pensionnaire de *Godenne*. Son intervention eut un plein succès, et le combat d'échasses, le dernier qui mérita vraiment ce nom, fut autorisé.

On désigna pour champ de bataille la place Saint-Aubain, et quelques centaines de tombereaux de sable furent semés sur le pavé afin d'amortir la violence d'une chute. Des cordes attachées à des poteaux formèrent une enceinte semi-circulaire partant de la Basse-Marcelle et aboutissant à la rue des Jésuites qu'aujourd'hui vous nommez, je crois, rue du Col-lège, probablement parcequ'il n'y a plus de jésuites. L'entrée du camp, dont la police fut confiée à deux compagnies du 1^{er} bataillon de *Brumania*, était à peu près vis-à-vis de la cathédrale.

L'archiduc, sous le nom du comte de *Burgaw*, était arrivé dans la soirée du jour où avait eu lieu le dialogue populaire qui commence cette légende; aux limi-

tes de la commune il avait trouvé le magistrat escorté par les brigades des échasseurs. Le lendemain 31 mai, après avoir visité les fortifications et diné au palais du prince de *Gavre*, notre gouverneur à cette époque, il se rendit au balcon de l'évêché transformé maintenant en hôtel du gouvernement provincial.

Partis du marché St-Remy, les *Melans* traversèrent la longue rue des Brasseurs, et arrivèrent sur le champ de bataille par le bas de la Place St-Aubain; les *Avreses* s'étaient réunis sur la place Lillon, et débouchèrent par la rue du Chenil après avoir suivi les rues des *Fossés*, de St-Jacques et de Bruxelles. Chaque échasseur portait fièrement ses échasses sur l'épaule, et suivait avec ordre les tambours et les fifres de son parti. Des *chevaux godins* voltigeaient sur les flancs, pour écarter la foule des curieux qui se pressait au passage. A cinq heures après-midi, par une journée superbe, la cérémonie commença. Introduits dans le camp, nos braves montèrent sur leurs échasses, puis après avoir paradé en présence de l'archiduc, chaque parti s'apprêta à bien faire son devoir.

Les *Melans* se rangèrent à gauche sur deux lignes; la première se composait des brigades du capitaine, des volontaires de *Gavre*, des briqueteurs et des ma-

telots ; la seconde de celles des portefaix , de la plume, des bouchers et des gardes. La brigade des hussards placée sur le flanc gauche des deux lignes forma la réserve. Les *Aresses* plus nombreux se partagèrent en trois lignes : les brigades du capitaine, des hussards, de Wépion et de la Plante prirent place à la première ; celles de la Ste-Croix, de l'*Astalle*, de l'*Alfer* et des tailleurs de pierre à la seconde ; celles de Jambes, des montagnards, des tanneurs et des cuirassiers à la troisième. Chacun des deux partis avait eu soin de mettre à la dernière ligne la meilleure de ses brigades, les *Melans* celle des portefaix, les *Aresses* celle des tanneurs.

Et n'allez pas croire, mes amis, que tout cet arrangement soit un pur caprice de mon imagination ; non, il est bien et officiellement décrit sur un plan dressé par ordre du magistrat, et que vous pouvez consulter aux archives de la ville, archives qu'à défaut des hommes Dieu conservera pour l'instruction de vos enfans, si les rats lui en laissent le loisir.

La lutte fut des plus vives, sans que cependant, en présence du prince, on osât réclamer le *boute-à-tot*. Enfin, après deux heures de combat, les *Melans* accablés par le nombre, virent leurs lignes enfoncées et leur

réserve elle-même entraînée dans la déroute. Renfermés dans un espace peu étendu, il leur fut impossible de se rallier et ils durent s'avouer vaincus.

Après le combat d'échasses vinrent la *danse des Machabées* et le *jeu des anguilles*, amusemens tombés dans un complet oubli et dont vous ne pouvez plus vous faire d'idée que par ce qu'en disent vos historiens. Le prince parut s'y amuser beaucoup. Il assista ensuite à un bal masqué donné par le prince de *Gavre*, bal auquel il y eut foule quoique l'on n'y eût invité, dit *Galliot*, que la noblesse et les honnêtes gens ; notre historien à la vérité fait remarquer qu'il était donné gratis.

Dans la soirée, pendant que la foule, attirée par l'illumination de l'Hôtel-de-Ville, encombra le marché St-Remy, deux personnages qu'à leur costume on reconnaissait pour avoir été acteurs dans la fête du jour, soutenaient une conversation qui avait fait former cercle autour d'eux ; c'étaient nos deux interlocuteurs de la veille. Qu'ass' a t' bret, Pierre, disait l'un à son camarade qui portait le bras en écharpe ? — Oh ! jia manqué d'ess' mascaudé. En levant l'échache, jia rescontré on boigne pavé, et j'im' so foutu l'panse al' terre. Heureusemin, jia sti à mitan rascoudu,

earji m'pleuf' finte li tiesse, et j'enn' na sti quitte po m' dischaver li spale conte li chache d'a Phluppe De-roy. Ça n' ma nin epaichi di r'monter, et d' continuer come si n'y avait rin ieu. Mai t' même, Jian, qu'ass' au visache? — On noir ouie d'on co d' pougne qu'on mannet Mélan m'a lanci. Y sreuf' djia rfait, si l' magistrat n'aveuf nin fait mete do taurdu din l' bire qui nos a dné. Apret tot, qu'est-ce qui ça fait? Nos avan gangni et no plan chianté a plein gozi : *Vive les Avresses!*

Les jours suivans il fallut compter, et comme je sais, mes amis, que parmi vous il en est à qui cette occupation plaît, je vous dirai qu'il en coûta d'abord 70 florins pour l'acquisition d'une demi pièce de vin de champagne, destinée à être servie en qualité de vin d'honneur au ministre plénipotentiaire, le prince de *Staremborg*, qui venait à la rencontre de l'archiduc. Il fallut ensuite payer 198 florins 12 sous à la veuve *Bodart* pour cocardes fournies aux *Mélans* et 270 florins 16 sous à la veuve *André Lambert* pour cocardes fournies aux *Avresses*, plus 26 florins pour bandoulières livrées aux brigades des capitaines. On paya aussi à divers brasseurs 94 florins 10 sous pour vingt-une tonnes de bière distribuées aux *Mélans*, et 121 flor. 10

sous pour vingt-sept autres distribuées aux *Avresses*. Le greffier *Motteau* reçut 7 florins 10 sous, pour diverses dépêches afin de régler l'ordre du combat. Puis vint l'article des poursuites exercées à cette occasion, et qui valut à l'officiel *Danhée*, ainsi qu'aux deux clercs *Le-faucheur* et *Wabier*, un total de 11 florins. Tout cela, joint aux 7 florins 7 sous payés à la veuve *Dartet* pour location de caraffes et de verres ayant servi au repas donné aux officiers de la suite de l'archiduc, et aux 13 florins 10 sous payés au brasseur *Monseu* pour trois tonnes de bière distribuées aux *Avresses* afin de célébrer leur victoire, forme bien, si je ne m'abuse, une somme de 820 florins 15 sous.

Ce combat de 1774 fut le chant du cigne. La philanthropie de nos magistrats communaux, les obstacles qu'ils ne cessèrent d'apporter au maintien d'une institution vraiment nationale, finirent par l'emporter. Le nombre des échasseurs diminua singulièrement, et on ne les vit plus reparaitre en troupe qu'à de rares intervalles. Il y avait d'ailleurs, pour empêcher leurs jeux, un moyen bien simple : c'était de leur refuser un subside indispensable à eux pauvres ouvriers pour la plupart, dont le salaire journalier ne permettait pas de dépenses extraordinaires.

Toutefois on vit encore par la suite à Namur deux mêlées quelque peu célèbres. La première eut lieu le 3 août 1803, lors de l'arrivée de *Bonaparte*, alors premier consul. Mais quelle différence, bon Dieu, avec ce qui se passait autrefois ! Au lieu de ces nombreuses brigades qui défilaient avec orgueil dans nos rues, à peine fut-il possible d'en réunir trois. Cette vieille dénomination de *Mélans* et d'*Avresses* elle-même avait disparu. Les portefaix représentaient seuls les premiers, et les tanneurs les seconds. Ceux-ci, à dater de cette époque prirent le nom de *Nankinets*, par allusion à l'étoffe dont leurs vêtements étaient confectionnés, ceux-là le nom de *Bleus* à cause de la couleur qui dominait dans leur costume ; car vous saurez que le métier avait toujours affectionné les couleurs argent et azur, qui étaient celles de la ville avant la domination de la maison de Flandre. Vous saurez aussi qu'il portait sur sa bannière d'un côté la vierge Marie, sa patronne, de l'autre un échasseur au repos. Les deux brigades formaient un total de cent cinquante hommes au plus. Il y eut une troisième brigade aussi faible que les précédentes, celle des hussards. Pour rendre la partie égale, on partagea cette dernière en deux corps : moitié pour les *Bleus*, moitié pour les *Nanki-*

nets. Mais la trahison s'en mêla. Au plus fort de la bataille, ceux des hussards devenus *Bleus* contre leur volonté, se rangèrent du côté des *Nankinets* qui l'emportèrent sans grande peine. Exaspérés de ce manque de foi, les *Bleus* ayant le même jour rencontré leurs adversaires aux *Quatre Coins*, les assaillirent avec fureur, joutèrent au *boute-à-tot*, et les menèrent battant jusqu'au bas du marché St Remy. On eut à déplorer quelques contusions, quelques bras démis, quelques jambes cassées, et par suite la mise *au violon* de plusieurs notables appartenant aux deux partis. Heureusement pour eux, un général de la suite du premier consul, je ne sais lequel, ne vit dans cette affaire que de braves gens qui avaient eu le tort de s'amuser d'une manière un peu rude, et fit mettre les incarcérés hors de cour.

Il y eut un autre combat d'échasses le 26 septembre 1814, pour célébrer la venue de *Guillaume de Nassau*, qui n'était à cette époque que prince souverain des provinces unies. Dans cette occasion, les choses se passèrent à peu près comme en 1803, sauf que le nombre des échasseurs était encore diminué. Je me trompe, il y eut cette différence que *Bonaparte* dont l'imagination singulièrement positive se

souciait fort peu du maintien d'un usage national, et voulait des mêlées plus sérieuses, ne donna pas aux combattans un sou pour subvenir à leurs dépenses, et que *Guillaume* leur fit distribuer 58 louis; ceci sans prétendre établir termes de comparaison.

Vous parlerai-je maintenant de ces mesquines parades que nous avons vues dans des temps plus rapprochés ? Hélas ! je ne m'en sens pas le courage. L'esprit de nationalité qui, depuis peu d'années, a repris dans cette Belgique si chère et si calomniée un essor remarquable, n'engagera-t-il pas à apprécier nos vieux usages avec plus de justice qu'on ne l'a fait sous le règne de l'étranger quel qu'il fût, que pour nous pressurer il vint du nord ou du midi ? L'espoir nous serait-il permis à nous vieillards caducs, hommes d'une génération qui s'éteint ? Avant que la pierre de la tombe ait refroidi nos cendres, ne reverrons nous pas les combats d'échasses tels qu'ils se sont présentés à nos regards de quinze ans ? Dieu le veuille ! Parmi nos contemporains combien en est-il qui ont survécu à leur gloire, qui ont entendu le sarcasme et le mépris s'attacher à leurs hauts faits ? Les derniers ils ont, dans ce siècle d'argent et de matérialisme, conservé les pures traditions de l'échasse; ils sont morts, les mal-

heureux, au milieu du découragement, et n'ont pu nourrir, ainsi que nous, l'espoir de voir refleurir une institution aussi chère à leurs cœurs.

Il en est deux surtout dont les noms, célèbres encore il y a quatre lustres, doivent être sauvés de l'oubli qui peut-être m'attend moi-même ; l'histoire nous en a transmis qui méritaient beaucoup moins de surnager sur le grand fleuve où tout va s'engloutissant. Souffrez que je jette, comme on dit dans le beau monde, une fleur sur leurs tombes délaissées.

Que la terre vous soit légère, ô mes dignes et preux concitoyens, *Jacques Pirson*, *Pierre Lamberty* ! Du séjour éternel agréez cette marque d'intérêt d'un Namurois de la vieille roche qui fut témoin de vos prouesses, et veut consacrer à en perpétuer la mémoire les quelques soleils qui lui restent à passer sur ce misérable globe.

Vous ignorez, je présume, quels sont à votre souvenir les titres des deux personnages dont je viens de vous dire les noms ?

Je veux vous les apprendre.

Lamberty, vulgairement appelé *l'hoigne baron*, appartenait au métier des portefaix, à cette classe dans laquelle la force musculaire et la probité passent de

père en fils. Il était sous-brigadier. Vous pouvez, si bon vous semble, admirer l'épée qu'on lui ceignait dans les occasions solennelles, et qui a plus de 5 pieds de haut; c'est une de ces armes du moyen âge qui semblent avoir été faites pour des géans, non pour des hommes. La renommée de *Lamberty* comme échasseur était grande et la crainte qu'il inspirait telle que, pour ne pas se vanter d'une victoire trop facile, ses compagnons le faisaient souvent retirer avant que la lutte ne commençât.

Pirson dit: *Caroty*, était aussi du métier des portefaix qui l'avaient chargé de porter leur bannière. Sous tous les rapports, soit au physique soit au moral, c'était un digne descendant des Celtes nos ayeux. Sa force était prodigieuse et sa taille assez élevée pour qu'il lui fut possible de placer à une hauteur de quatre pieds les patins de ses échasses. Je vous donnerai une juste idée de sa dextérité en vous apprenant que, lors de l'arrivée de *Bonaparte* en 1803, on le vit, au grand désespoir des *Nankinets*, suivre sur ce frère appui le cortège depuis le pied de la montagne *Ste-Barbe* jusqu'à l'hôtel de la préfecture, et ne pas quitter, pendant ce trajet, la portière de la voiture qui roulait le grand capitaine à sa destination.

De ces deux hommes savez-vous ce qu'il est advenu? Celui-ci est mort pauvre à l'hôpital Saint-Jacques, celui-là est décédé aveugle et nonagénaire à l'hospice Saint-Gilles.

Dieu d'un pareil sort vous garde, mes jeunes amis !



LÉGENDES

NAMUROISES,

PAR

Jérôme Pimpurniaux,

ANCIEN PROCUREUR AU CONSEIL DE NAMUR,

ORNÉES D'UN PORTRAIT DE L'AUTEUR

AVEC UN FAC-SIMILE DE SA SIGNATURE ET AUGMENTÉES
D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE,

PAR

A. B.

Je l'sotairai, ma frique !
Rin d'pu bia qu'noss Belgique

*Fragment d'une chanson
patoise inédite.*

Namur.

LEROUX FRÈRES, SUCCESEURS D'YBERT, LIBRAIRES.

1837.